Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date de distribution:

Distribution:

Distribution:

Original:

EB 2007/92/R.36/Rev.1

12 e) ii)

Publique

Anglais



Rapport du Président

Proposition de don à la République de Djibouti pour le

Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Rasha Omar

Chargée de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2100 courriel: r.omar@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigi	les et acronymes	II.
Rec	ommandation d'approbation	iii
Car	te de la zone du programme	iv
Rés	umé du don	v
I.	Le programme	1
	A. Principal créneau de développement visé par le programme B. Financement proposé C. Groupe cible et participation D. Objectifs de développement E. Harmonisation et alignement F. Composantes et catégories de dépenses G Gestion et exécution: responsabilités et partenariats H. Avantages et justification économique et financière I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement J. Principaux risques K. Durabilité	1 1 2 3 3 4 4 5 5 6
II.	Instruments juridiques et autorité	6
III.	Recommandation	6
Ann	exe	
Gara	anties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
Арр	endices	
I.	Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II.	Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FFEM Fonds français pour l'environnement mondial

PAM Programme alimentaire mondial

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

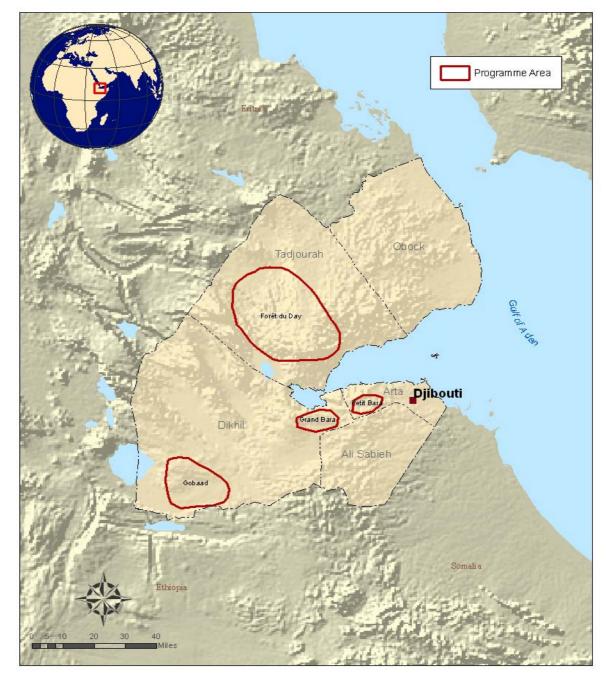
UGP Unité de gestion du programme

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République de Djibouti pour le Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du programme

DjiboutiProgramme for the Mobilization of Surface Water and Sustainable Land Management



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Djibouti

Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres

Résumé du don

Institution initiatrice: FIDA

Pays bénéficiaire du don: République de Djibouti

Organisme d'exécution: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer,

chargé des ressources hydrauliques

Coût total du programme: 11,64 millions de USD

Montant du don du FIDA: 1,95 million de DTS (équivalant approximativement à

3 millions de USD)

Cofinanceurs: Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds français

pour l'environnement mondial (FFEM), Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Facilité

africaine de l'eau

Montant du cofinancement: PAM: équivalent de 3,52 millions de USD en vivres-

contre-travail

FFEM: 1,31 million de USD

FEM/PNUD: 1,07 million de USD

Facilité africaine de l'eau: 0,28 million de USD

(à confirmer)

Conditions du cofinancement: Dons

Contribution du pays bénéficiaire du

don:

2,15 millions de USD

Contribution des bénéficiaires: 0,31 million de USD

Institution chargée de la préévaluation: FIDA

Institution coopérante:Bureau des Nations Unies pour les services d'appui

aux projets

Proposition de don à la République de Djibouti pour le Programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

- 1. Selon l'indice de développement humain, en 2006, Djibouti occupait la 148ème place sur 177 pays. On estime que la pauvreté dans les zones rurales touche 83% de la population. Cette pauvreté se traduit par un taux global de malnutrition aiguë qui, en 2006, atteignait 20,4%. De 20 à 40% de la population rurale sont frappés par l'insécurité alimentaire, ou fortement menacés par cette dernière. Dans ce pays où la base de ressources agricoles est limitée, le principal moyen de subsistance est l'élevage. Le pastoralisme constitue le principal système d'élevage et une réponse adaptée à l'aridité de l'environnement et à l'alternance de la saison des pluies entre le nord et le sud du pays. Les principales limites à l'élevage sont l'insuffisance d'eau et de parcours: environ 50% de la population rurale n'a pas accès à l'eau, et la capacité de pacage des parcours est dépassée de plus de 60%.
- 2. L'accès à l'eau est, pour les communautés rurales, la priorité absolue. Il constitue également la principale réponse du gouvernement à la faible productivité de l'élevage et à la forte insécurité alimentaire. Plutôt que de faire appel aux ressources souterraines, qui sont désormais largement exploitées, le gouvernement met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface pour améliorer l'approvisionnement des communautés pastorales. Le programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres vient à l'appui de cet effort en adoptant une approche participative et intégrée de la gestion de l'eau et des parcours et en renforçant les capacités techniques du gouvernement dans ce domaine.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

3. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Djibouti un don d'un montant de 1,95 million de DTS (équivalant approximativement à 3 millions de USD), pour contribuer au financement du programme de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

 L'allocation fixée pour Djibouti au titre du SAFP est de 3,0 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Aucun autre projet n'est actuellement prévu pour le cycle en cours.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Selon le Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvé par le Conseil d'administration en avril 2007, Djibouti fait partie des pays classés «rouge», en conséquence de quoi il peut prétendre à un financement à 100% sous forme de dons pour la période 2007-2009.

Flux de fonds

6. Les fonds du FIDA seront virés sur un compte spécial libellé en dollars des États-Unis, qui sera ouvert par le Ministère de l'économie, des finances et de la planification, chargé de la privatisation, conformément aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. À partir de ce compte, ces fonds seront ensuite affectés à un compte du programme en monnaie locale ouvert par le ministère et géré par le coordonnateur de l'unité de gestion du programme (UGP) et le Directeur du financement extérieur du Ministère de l'économie, des finances et de la planification, chargé de la privatisation, pour l'ensemble des dépenses relatives au programme.

Modalités de supervision

7. Le don du FIDA sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en qualité d'institution coopérante. Une mission de supervision sera menée chacune des années de l'exécution du programme.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) un cabinet d'audit privé sera choisi par l'UGP sur une base concurrentielle; ii) la mission de supervision procédera, dans le cadre de son rôle fiduciaire, à la vérification des contrôles financiers mis en place par l'UGP et à l'évaluation des performances de cette dernière; et iii) les cofinanceurs du programme participeront au comité de pilotage du programme et procéderont à des examens semestriels des progrès réalisés.

C. Groupe cible et participation Groupe cible

10. Le programme aura pour bénéficiaires, directs ou indirects, 6 000 ménages d'éleveurs vivant dans les régions de Tadjourah, Dikhil et Arta. Les communautés cibles se trouvent dans la forêt du Day et ses environs dans le Tadjourah, dans les zones de Gobaad et As Eyla dans le Dikhil et dans celles de Petit Bara et Grand Bara dans l'Arta. Ces ménages, éleveurs nomades pour l'essentiel, s'appuient également pour leur subsistance sur des activités non agricoles (en particulier la vente du sel et du charbon de bois) et sur les envois de fonds de parents vivant en ville. Environ un tiers de ces ménages dépend de l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM) sous forme de distribution de nourriture et de programmes vivres-contre-travail.

Méthode de ciblage

11. Le programme a opté pour une approche globale des activités liées à la gestion de l'eau, des forêts et des parcours. Les activités présentant un caractère individuel, familial ou collectif – telles que le stockage de l'eau potable dans des citernes, la formation professionnelle en matière de transformation des produits de la forêt et les programmes de type vivres-contre-travail – concerneront les ménages plus pauvres. Conformément à la politique de ciblage du FIDA, les critères employés ici sont la taille du ménage et le nombre de petits ruminants que ce dernier possède. La priorité sera également accordée aux ménages dirigés par une femme. Ces critères seront ensuite perfectionnés et négociés avec les communautés locales en vue d'améliorer la sélection des bénéficiaires.

Participation

12. Tant sur le plan concret que sur celui de la gestion, les interventions du programme liées à l'eau, à la forêt et aux parcours exigent l'implication et la participation directe des communautés locales, ce qui sera assuré grâce à l'adoption d'une approche participative du recensement des problèmes en la matière et de l'étude de solutions optimales. Ce diagnostic participatif donnera lieu à un schéma d'aménagement négocié et approuvé par les communautés participantes, les chefs traditionnels et l'administration locale. Des groupes d'utilisateurs seront constitués pour la gestion et l'entretien des infrastructures liées aux activités de mise en valeur de l'eau et des parcours. Ces groupes seront constitués à la fois d'hommes et de femmes.

D. Objectifs de développement Objectifs clés

13. La finalité générale du programme est d'améliorer les conditions de vie des communautés pastorales en favorisant une gestion intégrée des ressources naturelles. Les deux objectifs spécifiques sont: i) mettre en œuvre un programme de mobilisation des eaux de surface permettant d'améliorer l'accès des communautés pastorales et de leur cheptel à l'eau et d'accroître la production agricole; et ii) renforcer les capacités d'organisation et de gestion aux niveaux institutionnel, technique et communautaire.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, son initiative nationale de développement social et le plan d'action sur trois ans du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques, le gouvernement a réaffirmé que l'accès à l'eau et la lutte contre la pénurie d'eau constituaient des éléments indispensables pour l'amélioration des moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Le programme servira d'instrument de mise en œuvre de cette orientation stratégique et permettra de développer les capacités du Ministère de l'agriculture et des communautés locales en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et de mettre à disposition des directives techniques éprouvées en vue de généraliser les efforts de mobilisation des eaux de surface et de gestion durable des terres dans d'autres zones géographiques.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le programme prend en compte trois des objectifs du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010: i) gestion efficace et durable des ressources naturelles; ii) recours à des techniques agricoles améliorées (à savoir des techniques de conservation des sols et de l'eau et de gestion des parcours) et à des services de production efficaces (grâce au renforcement des capacités des services publics agricoles décentralisés et à l'élargissement des services vétérinaires aux zones du projet); iii) participation effective aux processus locaux d'élaboration des politiques et de programmation, grâce à l'organisation de groupes d'utilisateurs pour la gestion de l'eau et des parcours.

E. Harmonisation et alignement Alignement sur les priorités nationales

16. Comme mentionné précédemment, le programme constitue pour le Ministère de l'agriculture un instrument important de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale d'amélioration de l'accès de la population rurale à l'eau à des fins de consommation humaine ou animale.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. Le programme a été conçu et mis en œuvre en collaboration avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PAM. Les trois institutions des Nations Unies impliquées (FIDA, PNUD et PAM) interviennent au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en faveur de Djibouti.

F. Composantes et catégories de dépenses Principales composantes

18. Le programme comporte trois composantes: i) la mobilisation des eaux de surface et la gestion durable des terres (70% des coûts totaux); ii) le renforcement des capacités nationales (11%); et iii) la coordination et la gestion du programme (19%).

Catégories de dépenses

19. Le don du FIDA portera sur six catégories de dépenses: i) travaux concernant les ressources naturelles (46% des coûts de base); ii) équipements et véhicules (10%); iii) études, formation et assistance technique (18%); iv) prestation de services (4%); v) salaires (12%); et vi) fonctionnement et entretien (10%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats Principaux partenaires d'exécution

20. Le Ministère de l'agriculture sera le principal organe d'exécution. L'UGP s'assurera les services d'ONG, d'associations locales et d'entreprises du secteur privé pour mettre en œuvre les activités de projet. Le programme vivres-contre-travail sera administré et supervisé par le PAM.

Responsabilités en matière d'exécution

21. L'UGP sera constituée au sein du Ministère de l'agriculture. Elle sera composée de fonctionnaires qualifiés détachés de la Direction de l'eau, de l'agriculture et de la forêt, et de celle des ressources animales pour travailler à plein temps pour le programme. Les unités décentralisées du Ministère de l'agriculture au niveau régional entreront en contact avec les communautés rurales et seront chargées: i) de la mobilisation et de l'organisation des communautés; ii) du recensement des problèmes; et iii) du suivi des activités du programme. Le comité de pilotage du programme sera dirigé par le Ministre de l'agriculture ou son représentant et sera composé des donateurs concernés et des parties prenantes de l'administration. Ce comité définira les orientations stratégiques du programme.

Rôle de l'assistance technique

22. Deux conseillers techniques dans les domaines du pastoralisme et du génie rural seront recrutés pour une longue durée. Ils apporteront au personnel national des compétences en matière de gestion participative et intégrée des ressources naturelles et dans les domaines techniques touchant à la mobilisation des eaux de surface et aux parcours. L'assistance technique sera assurée pendant une période de trois ans. À partir de la quatrième année, l'UGP sera en mesure de gérer totalement le programme et de le reproduire dans d'autres zones géographiques.

Situation des principaux accords d'exécution

23. L'accord de don sera négocié en novembre 2007. Le programme a été soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au FFEM en vue de son approbation en septembre 2007 et janvier 2008, respectivement. Le PAM a confirmé que le programme serait intégré dans son programme vivres-contre-travail en 2008. La Facilité africaine de l'eau confirmera son cofinancement en octobre 2007.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du programme est de 11,64 millions de USD pour une période de six ans. Les sources de financement sont: i) un don du FIDA de 3 millions de USD; ii) un don du FFEM de 1,31 million de USD; iii) un don de 1,07 million de USD du FEM, avec le PNUD pour organe d'exécution; iv) une contribution du PAM équivalant à 3,52 millions de USD sous forme de vivres-contre-travail; v) une contribution des bénéficiaires estimée à 0,31 million de USD; et vi) une contribution du gouvernement d'environ 2,15 millions de USD. La Facilité africaine de l'eau doit encore confirmer son cofinancement à hauteur de 0,28 million de USD.

H. Avantages et justification économique et financière Principales catégories d'avantages découlant du programme

25. Les ménages visés tireront du programme les avantages suivants: i) la satisfaction de leurs besoins en eau aux fins de consommation humaine et animale, en particulier pendant la saison sèche; ii) l'accès à des parcours améliorés; iii) une meilleure productivité de l'élevage; et iv) une meilleure nutrition grâce à un accroissement de la consommation de lait. La contrainte pour les femmes d'aller chercher de l'eau sera fortement allégée. Les avantages écologiques portent sur la conservation de la forêt du Day et de sa couverture végétale unique.

Viabilité économique et financière

26. On estime que l'élargissement de l'accès à l'eau et l'amélioration des parcours entraîneront une augmentation de 20% des revenus dérivés de l'élevage. Cette augmentation permettra aux ménages et aux communautés de satisfaire une part plus importante de leurs besoins de consommation, d'améliorer leur régime alimentaire et de s'acquitter de l'entretien périodique indispensable des installations hydrauliques.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement Modalités de gestion des savoirs

27. Les activités de suivi et évaluation (S&E) du programme et les manuels techniques sur la mobilisation des eaux de surface et la gestion durable des terres qui seront élaborés dans le cadre du programme constitueront les principaux vecteurs de gestion des savoirs. Le renforcement des capacités du personnel du Ministère de l'agriculture permettra l'acquisition de compétences techniques et méthodologiques grâce auxquelles ce ministère sera en mesure de reproduire l'approche du programme en faisant appel à un financement de type budgétaire ou une assistance extérieure. La mise en commun des savoirs entre donateurs se trouvera améliorée du fait des examens semestriels des progrès réalisés.

Innovations en matière de développement

28. Les innovations apportées dans le cadre du programme porteront sur: i) l'adaptation au contexte de Djibouti de l'approche de la gestion intégrée et participative des ressources naturelles testée auprès de communautés pastorales de la région Proche-Orient et Afrique du Nord; et ii) l'expérimentation de nouvelles techniques de mobilisation des eaux de surface sous forme de petits barrages d'une capacité allant de 10 000 à 30 000 mètres cubes.

Approche d'élargissement

29. Le programme permettra de faire la démonstration des processus, résultats et impacts d'une approche participative et intégrée de la gestion des ressources naturelles. Étant donné que ce programme est géré et mis en œuvre par le personnel du Ministère de l'agriculture et compte tenu des crédits budgétaires nécessaires et des fonds extérieurs disponibles, cette approche sera probablement reprise sur une plus grande échelle. La mobilisation de fonds supplémentaires à cette fin figure d'ailleurs dans le mandat du coordonnateur du programme.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Les principaux risques sont au nombre de quatre. Premièrement, la situation économique et monétaire pourrait se dégrader. Toutefois, on prévoit qu'à Djibouti l'inflation sera maintenue sous contrôle et la situation macroéconomique restera stable. Deuxièmement, une sécheresse généralisée pourrait intervenir et entraîner une aggravation de l'insécurité alimentaire et des pertes de bétail. Mais, en cas de grave sécheresse, le programme prévoit en faveur des éleveurs des mesures de compensation sous forme de distribution de fourrage. Troisièmement, la capacité de mise en œuvre du Ministère de l'agriculture est limitée. Le programme envisage donc

d'apporter pendant trois ans une assistance technique prévoyant le renforcement des compétences du personnel national, la fourniture de véhicules pour améliorer sa mobilité, ainsi que la passation de marchés pour l'acquisition de matériel de terrassement spécial pour la construction d'installations hydrauliques en régie. Enfin, les cofinancements pourraient être retardés ou interrompus. Ce risque est atténué du fait que la plupart de ces financements ont déjà fait l'objet d'un accord.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B, dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact environnemental négatif notable.

K. Durabilité

32. La durabilité du programme dépendra de l'aptitude des communautés à entretenir les installations hydrauliques et de la capacité du Ministère de l'agriculture à assurer les gros travaux d'entretien et à reproduire l'approche participative intégrée du programme dans d'autres zones géographiques de Djibouti. Les caractéristiques suivantes du programme sont des facteurs de renforcement de sa durabilité: i) le programme constitue l'un des instruments de la stratégie gouvernementale de mobilisation des eaux de surface; ii) sa mise en œuvre sera entièrement assurée par des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, duquel relève le secteur hydraulique rural; iii) des examens seront menés périodiquement par les donateurs et le gouvernement pour évaluer les progrès, les résultats, l'impact et la durabilité; et iv) la capacité des communautés à faire face aux coûts d'entretien des installations hydrauliques a été vérifiée.

II. Instruments juridiques et autorité

- 33. Un accord de don entre la République de Djibouti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
- 34. La République de Djibouti est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 35. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Djibouti un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 950 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 15 novembre 2007)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République de Djibouti (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Manuels

2. Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer chargé des ressources hydrauliques (l'agent principal du programme) s'engage à soumettre au FIDA, pour approbation, le manuel de mise en œuvre et le manuel des procédures administratives et financières du programme, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de don.

Suivi-évaluation

3. Le coordonnateur de l'UGP sera responsable du suivi-évaluation et de la mise en place du système de suivi-évaluation, de l'analyse des données et de la finalisation des rapports sur l'état d'avancement du programme. Les responsabilités de collectes de données, de vérification de ces données et de leur première analyse seront confiées aux sous-directions régionales de développement rural et aux coordonnateurs régionaux. Les responsables des ressources hydrauliques et pastorales seront chargés des enquêtes relatives aux résultats des travaux d'aménagement, du recoupement des données de suivi collectées et de l'analyse plus critique des données. Par ailleurs, il est proposé de confier le suivi du fonctionnement hydrologique des ouvrages hydrauliques au Centre d'études et de recherche pour le développement, et le suivi de la qualité de l'eau aux services spécialisés de l'agent principal du programme qui effectuent actuellement ce type de suivi avec l'assistance technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les enquêtes de base, à mi-parcours et à l'achèvement du programme seront confiées à une expertise nationale qui travaillera sous la supervision du coordonnateur de l'UGP. Le suivi-évaluation du programme bénéficiera également du suivi régulier et des enquêtes nutritionnelles effectuées par le PAM annuellement.

Assurance du personnel du programme

4. L'ensemble du personnel du programme sera soumis au régime de protection sociale (maladie, vieillesse et accident) selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Utilisation des véhicules du programme et autres équipements

- 5. Le Gouvernement s'assurera que:
 - tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme et à son exécution; et que
 - b) les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme correspondent aux besoins du programme.

EB 2007/92/R.36/Rev.1

Recrutement

- 6. Le personnel détaché sera affecté au programme par l'agent principal du programme après sélection rigoureuse des candidats proposés et avis de non-objection du FIDA. Le recrutement du responsable administratif et financier (RAF) et de la secrétaire se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, sur la base de contrats, excluant toute forme de discrimination, d'une durée de deux ans renouvelable ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement, le licenciement et la modification des affectations seront décidés en accord avec le FIDA.
- 7. L'ensemble du personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances annuelles dont les modalités seront définies dans le manuel des procédures administratives et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. L'agent principal du programme encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme et favorisera, à compétences égales, leur recrutement aux différents postes de responsabilité du programme.

Fraude et corruption

8. Le Gouvernement portera, sans délai, à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme, dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

- 9. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - les manuels ou l'une de leurs dispositions, les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et le plan de passation des marchés y afférents ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme;
 - c) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - d) le droit du Gouvernement de retirer des fonds des dons FFEM, FEM et de la Facilité africaine de l'eau a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent;
 - e) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux directives pour la passation des marchés du FIDA.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

10. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

Annexe EB 2007/92/R.36/Rev.1

Conditions préalables aux décaissements

11. Aucun retrait ne sera effectué avant que le premier PTBA et que le plan de passation des marchés pour les premiers 18 mois n'aient été approuvés.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

- 12. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) l'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties;
 - b) le compte spécial, le compte de programme et le compte de contrepartie ont été dûment ouverts par le Gouvernement, la somme de 10 000 USD a été déposée sur le compte de contrepartie;
 - c) le comité de pilotage et l'UGP ont été créés par acte de l'autorité compétente; et
 - d) le RAF et la secrétaire de l'UGP ont été sélectionnés, le coordonnateur de l'UGP, le responsable des ressources hydrauliques, le responsable des ressources pastorales, le responsable forestier et de l'agriculture et les deux coordonnateurs régionaux ont été redéployés par l'agent principal du programme au sein de l'UGP.

Appendix I EB 2007/92/R.36/Rev.1

Key reference documents

Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) Sous-secteur de l'Eau, Domaines "hydraulique Urbaine" et Hydraulique rurale", République de Djibouti Secrétariat Technique de l'Eau, 2003

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files
COSOP of the Republic of Djibouti, November 2001
IFAD Learning Notes
Administrative Procedures on Environmental Assessment
Micro-finance and Micro-enterprise Development Programme, Appraisal Report, October 2002
Agro-pastoral Development Project in Gobaad, Appraisal Report, 1989

Other miscellaneous reference documents

Renforcement des Capacités pour la Gestion Durable des Sols dans la Zone Côtière de Djibouti (PIMS 3216) Rapport PDF A, PNUD/FEM, 2004

International Development Association Country Assistance Strategy for the Republic of Djibouti, Report N°3/6/3_DJ, World Bank, 2005

Logical framework

Narrative Summary	Verifiable	Indicators	Means of Ve	rification	Assumptions/Risks
GOAL To improve the living conditions of the agro-pastoral communities by promoting a sustainable management of the natural resources. Specific Objectives a) Implement a programme of surface water mobilization to improve the access of pastoral communities to water and rangelands.	house addition Reduce malnu Numb secure Numb (RIMS)	er of pastoral communities with a ed access to water resources (RIMS) er of HHs served by water points	nutrition study rep WFP Sur- impleme Programi	ntation Reports me Supervision Reports rogress reports and hydrological	 Economic and monetary conditions evolves favourably Absence of extended drought period. Integrated approach to natural resources management adopted by Ministry of Agriculture.
b) Strengthen the organization and management capacities at the institutional, technical and social levels	NumberimplerNumberNumber	er of communities development plans mented (RIMS) er of operational user groups (RIMS) er of women members in the user s management committees (RIMS)		nent plans available, ng of user groups	 FEM/UNDP and FFEM financing are granted WFP Food for Work programme continues.
3. Outputs - 234 000 m3 of surface water mobilized - Supply of fodder increases by more that 1 million of fodder units Forestry areas sustainably developed User groups established and functional - Capacities of MAEM-RH and its partners strengthened	QualityHa ofBiomaIncreaNumbReplic	 Quality of the water retained Ha of lands improved through SWC Biomass of the improved rangeland Increase of flora and fauna in forest areas. 		and hydrological and hydrological and hydrological and go fuser groups and for performance of technical assistance	The implementation capacity of the MAEM-RH is satisfactory.
Activities Component 1: Surface Water Mobilization Water infrastructures Works Sustainable Land Management (soil and water conservation and range development) Improved Animal Production Conservation and Safeguard of the Forestry Areas in particular in the Day Forest		Component 2 Activities: Capacity Building - Training on participatory management methods and community management plan development. - Training for the MAEM-RH on participatory and management plan development.		- Staffing of the PMU	